



Demande de tier digne de confiance

Par **caro93**, le **04/04/2009** à **20:56**

bonjour voilà j'ai mon frere et ma soeur placés au sein d'un village d'enfants ma question est très simple quelle démarches dois je faire pour etre tiers digne de confiance ? ma mère étant reconnu alcoolique sévère, n'a plus d'appartement et ne peut suvenir au besoins financier de mon frere et de ma soeur. Je me suis toujours occupé de ses dernier et j'aurai voulu savoir comment faire pour les avoir prés de moi mon époux et mes enfants

Par **buronavocat**, le **28/06/2009** à **17:00**

bonjour, vous devez saisir le Procureur qui, s'il estime votre demande recevable, saisira le juge aux affaires familiales. cordialement